

# Congo Belge

Kigali, le 25 septembre 1929.

N° 4653/T.F.A.7

Rappeler dans la réponse la date et le numéro

T.F

R 3354  
30/9/29

Réponse au n° 2418.....  
du 6 septembre 1929

3 ANNEXE



OBJET :

Zônes de protection

no: 883  
3/1/31

Monsieur le Gouverneur,

Suite à votre lettre N°2418 du 6 courant,

j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que les dossiers suivants relatifs à des zones de protection me furent envoyés avant le 21 courant:

- 1°/ Banque de Bruxelles (territoire de Gatsibu)
- 2°/ Estaf (territoire d'Astrida)
- 3°/ Ecinak (territoire de Nyanza).

Seul le dossier de la Banque de Bruxelles me fut transmis par les soins de mon Délégué; c'est donc le seul dossier où les avis et considérations sont joints. Les dossiers repris au 2° & 3° me furent adressés directement par les directeurs respectifs des Sociétés.

Pour aucun des trois dossiers le P.V. de vacance de terres n'a été établi pour le terrain demandé par l'organisme bénéficiaire de la zone de protection.

Dés réception de votre précitée, soit le 13 courant, j'ai invité mes délégués à établir les P.V. de vacance de terres pour les terrains demandés.

Le Résident du Ruanda.  
H. Wilmin

Monsieur le Gouverneur de la Province

USUMBURA.

*Et...  
Gouverneur...  
29/9/29*